

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2022-100

Envoyé en préfecture le 28/09/2022
Reçu en préfecture le 28/09/2022
Affiché le 
ID : 069-246900740-20220920-CC_2022_100-DE

L'an deux mille vingt-deux
Le vingt septembre à dix-neuf heures
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Salle du Conseil Communautaire à Mornant, sous la présidence de Monsieur
Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 14 septembre 2022

Nombre de membres :

En exercice 37
Présents 27
Votes 32

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN,
Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc
COSTE, Olivier BIAGGI, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN,
Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS,
Stéphanie NICOLAY, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale
CHAPOT, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyne SEON, Thierry BADEL,
Christèle CROZIER, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Luc CHAVASSIEUX, Raphaëlle GUERIAUD, Cyprien POUZARGUE, Gérard
MAGNET, Bernard CHATAIN

PROCURATIONS :

Magali BACLE donne procuration à Françoise TRIBOLLET
Anne RIBERON donne procuration à Bruno FERRET
Patrick BERRET donne procuration à Pascale CHAPOT
Hélène DESTANDAU donne procuration à Fabien BREUZIN
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Denis LANCHON

**ENVIRONNEMENT /
BIODIVERSITE**

**Approbation de la
candidature à la mise
en œuvre d'un projet
agro-environnemental
et climatique 2023-
2029 sur les
territoires de la
Copamo et de la
CCVG**

Rapporteur : Monsieur Charles JULLIAN, Vice-Président délégué à
l'Environnement, à la Biodiversité et à la Ressource en Eau

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par
arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1^{er} juin 2021 et notamment
sa compétence en matière d'Aménagement de l'Espace,

Vu le plan d'actions approuvé dans le cadre de la candidature « territoires engagés
pour la nature » lors du Conseil Communautaire du 29 juin 2021, par la délibération
n° CC-2021-067,

Vu l'approbation des programmes d'actions des Espaces naturels sensibles lors du
bureau du 16 décembre 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Aménagement du territoire,
Equipements et transition écologique » en date du 7 septembre 2022,

La COPAMO mène une politique de gestion et de préservation des Espaces
Naturels Sensibles (ENS) communautaires, avec le soutien du Département du
Rhône, dans le but de maintenir un aménagement équilibré du territoire et de
préserver un environnement de qualité.

Dans ce cadre, des mesures agri-environnementales sont proposées aux
agriculteurs de notre territoire à travers différents dispositifs depuis 1996.

Il s'agit de contrats, souscrits sur un principe de volontariat, visant l'adaptation des
pratiques agricoles en l'échange d'une indemnisation aidant l'agriculteur à adapter
son système d'exploitation ou à couvrir les pertes éventuelles de rendement.



Un nouvel appel à projet national a été lancé avant l'été (dénommé projet agri-environnemental et climatique : PAEC) permettant de poursuivre ces mesures de 2023 à 2029.

Il vise à répondre à 2 enjeux majeurs :

- la préservation de la biodiversité
- le maintien des systèmes d'élevage extensif

Le SMAGGA qui portait précédemment ce programme ne souhaitant pas candidater, la Copamo et la CCVG proposent d'y répondre conjointement.

Ainsi, les deux communautés de communes ont élaboré un programme répondant à la stratégie nationale et aux enjeux agricoles et environnementaux locaux avec l'appui technique du Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes. Ainsi, quatre mesures seraient proposées aux agriculteurs :

- Préservation des milieux humides.
- Protection des espèces.
- Surfaces herbagères et pastorales.
- Entretien des infrastructures agroécologiques (mares et haies).

La Commission Instruction « Aménagement du territoire, Equipements et transition écologique » réunie le 7 septembre 2022, propose que la Copamo candidate à l'appel à projet national pour le portage d'un PAEC.

Il est proposé que le Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes (CENRA), ayant une bonne connaissance des enjeux environnementaux locaux et des agriculteurs, soit l'animateur de la démarche sur le terrain (animation de la souscription, pré-diagnostic, suivi, formations, bilan, ...).

La commission d'instruction a proposé de retenir une enveloppe totale de l'ordre de 45 000 Euros pour la participation de la Copamo à la prise en charge des frais d'animation et de suivi de la souscription des agriculteurs sur toute la durée du PAEC.

Le financement des mesures auprès des agriculteurs est assuré principalement par des fonds européens (FEADER), par une participation complémentaire de l'Etat et dans certains cas précis par le Département du Rhône.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

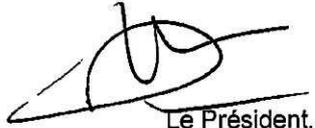
Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le
Notifié ou publié
le
Le Président

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette candidature,

APPROUVE le principe d'une participation financière complémentaire à hauteur approximativement de 45 000 € pour l'animation et le suivi du programme sur 6 ans à compter de 2023, dans le cas où le projet serait retenu.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

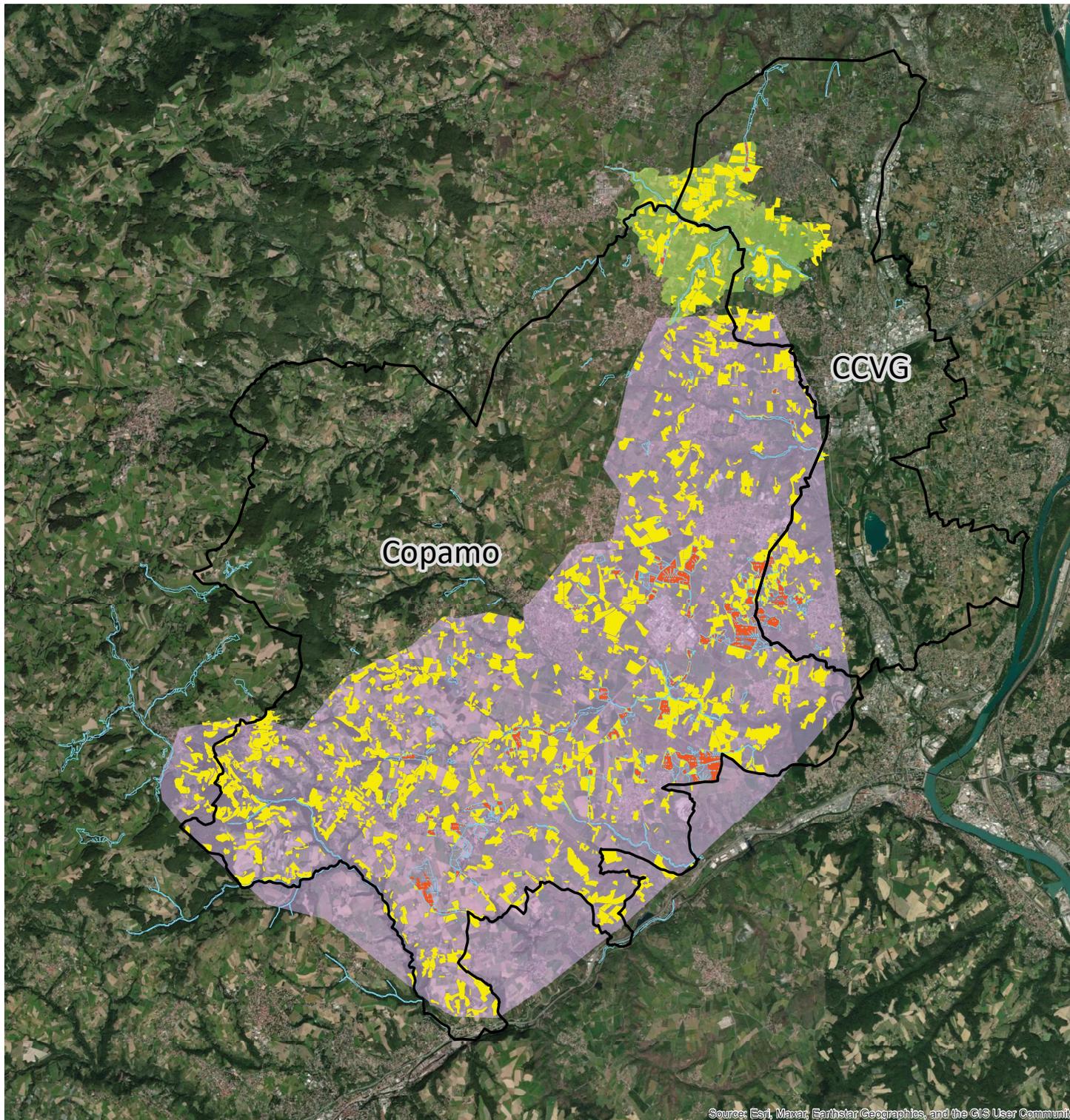

Le Président,
Renaud PFEFFER

PUBLIE LE 29 SEPTEMBRE 2022
RENAUD PFEFFER, PRÉSIDENT

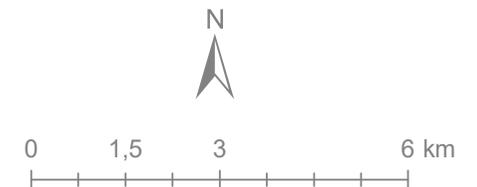


Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC)

Territoires de la Copamo et de la CCVG



-  RPG Prairies permanentes PNA ENS
-  RPG Prairies permanentes PNA ENS & Zones humides
-  Plan National d'Action en faveur des papillons - PNA
-  Espaces Naturels Sensibles - ENS
-  Zones humides
-  EPCI



Copamo Géomatique - 08 septembre 2022

Sources :

Zones humides © DRAAF 2022

Plan National d'Action (PNA) en faveur des papillons de jour © DRAAF 2022

Espaces Naturels Sensibles (ENS) Vallée en Barret © Département du Rhône 2012

Registre Parcellaire Graphique (RPG) © IGN 2020

Fond de plan : Photo aérienne © IGN 2020